

DEPARTEMENT de l'YONNE

Arrondissement de SENS

MAIRIE
DE
THORIGNY-sur-OREUSE
89260

Téléphone : 03.86.88.45.44

Télécopie : 03.86.88.42.42

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 novembre 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 05 novembre 2015 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, à 20h05, sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de M. Jean- Paul KOLECESKA, Mme Françoise CHARLOT (excusée- pouvoir de vote à M. Jean-Michel CHARLOT), Mme Chrystelle CERCLAEYS (excusée- pouvoir de vote à M. François CERCLAEYS), Mme Sabrina MAHTAL (excusée- pouvoir de vote à Mme Marie- Neige ROUELLAT).

Secrétaire de séance : M .Christophe CHAUVOT

Le Secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour :

Vente du bâtiment de la Poste : Avenant au mandat de vente : Le Conseil Municipal, vu la proposition de l'agence de fixer le prix de vente à 100 000€ bâtiment + garages+ 5000€ frais d'agence inclus, à l'unanimité, fixe le prix global à 110 000€ proposition négociable.

Décision modificative N°2 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède aux modifications suivantes du budget :

Section d'investissement : Article D 165 :	+ 522,96€
Article R 165 :	+ 522,96€
Section de fonctionnement : Article D 6411 :	+ 4 500,00€
Article D 6453 :	+4 500,00€
Article R 7488 :	+9 000,00€

Taxe d'aménagement : taux d'imposition 2016 : Par 17 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal maintient, pour 2016, les dispositions de la délibération du 20 décembre 2013 et, en particulier, le taux d'imposition à 2%.

Loyers appartements 31 rue de la Division Leclerc :Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 500€ le loyer + 1 place de parking des appartements rénovés du 31 rue de la Division Leclerc.

Avenants travaux de l'école :Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les avenants à passer avec les entreprises JOUSSOT (lot 2 :311.12€ TTC), GUILLEMOT(lot 3 : 0€ tvx en + et en – qui ne modifient pas le marché) et BAFFY(lot 4 :264€ TTC)..

Subvention Collège des Champs- Plaisants (projet pédagogique classe SEGPA) : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose que les familles concernées s'adressent, si besoin, au CCAS.

Dématérialisation et informatique :Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord 1) pour la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture par la passerelle GIPE-Bourgogne et pour l'état-civil et les documents électoraux avec l'INSEE 2) pour le renouvellement du contrat, pour 3ans, avec JVS pour les logiciels de la Mairie et, pour la signature par le Maire du règlement intérieur et de la Charte Informatique de la médiathèque.

Création d'un marché communal : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la création d'un marché communal bimensuel appelé « Marché de la Vallée de l'Oreuse »,
- de permettre au Maire d'en fixer les règles d'organisation, de fonctionnement et de gestion par arrêté portant règlement du dit marché,
- de constituer une commission municipale constituée de M. le Maire et de 3 membres issus du Conseil Municipal ou non à savoir : MMmes FRIED Monique et LESOURD Janine et M. LESOURD Georges.

Personnel Communal : avenant contrat maintien de salaire MNT : Le Conseil Municipal accepte l'avenant fixant à 2.38% le taux de cotisation « maintien de salaire » pour 2016 réparti ainsi : 0.49% à la charge de la Commune et 1.89% à la charge des salariés.

Intercommunalité : Révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Par 8 voix contre et 10 abstentions, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Usages- Location des terres : Dans le but de reprendre ces dossiers, le Conseil Municipal crée une « commission municipale des terres agricoles communales » composée de M. le Maire Mme Catherine Bardeau, Mme Marie-Neige Rouellat, M. Lucien Aymonin, M. Dino Goncalves et M. Claude Chauvot.

Urbanisme : préemption terrains Chemin de la Mare Neuve : Sur proposition de M. le Maire de préempter sur les parcelles concernées auprès de la Mare Neuve afin d'y créer un espace de détente et de convivialité pour tous sur le village de Vallières, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la poursuite du dossier.

Motion contre le Grand Marché Transatlantique : Le Conseil Municipal, par 3 voix pour, 1 voix contre et 14 abstentions, décide d'adhérer à la motion déclarant la commune « Hors TAFTA » comme l'ont déjà fait d'autres collectivités.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,



Pierrick BARDEAU